



Informations générales CoIV

Du Lundi 11 au Vendredi 15 septembre 2023
Semaine B

CALENDRIER

Mardi 12/09	Test de natation des 6 ^{èmes} 1, 2 et 6
Toute la semaine	Début des évaluations nationales en 6 ^{ème} et en 4 ^{ème} Du 11 au 29 septembre 2023

A VENIR

Les réunions parents/direction/enseignants

Lundi 18 septembre 2023

17h30 -18h00	parents de 6 ^{ème}	Réunion avec l'administration	Cinéma-Agora
18h00-18h30	parents de 4 ^{ème}	Réunion avec l'administration	
18h00-18h30	parents de 6 ^{ème}	Réunion avec les enseignants de sections internationales	salles à préciser
18h30-19h00	parents de 4 ^{ème}	Réunion avec les enseignants de sections internationales	
A partir de 18h30	Parents de 6 ^{ème}	Rencontre avec le professeur principal et le reste de l'équipe	
A partir de 19h00	parents de 4 ^{ème}	Rencontre avec le professeur principal et le reste de l'équipe	

Jeudi 21 septembre 2023

17h30 -18h00	parents de 5 ^{ème}	Réunion avec la direction	Cinéma-Agora
18h00-18h30	parents de 3 ^{ème}	Réunion avec l'administration	
18h00-18h30	parents de 5 ^{ème}	Réunion avec les enseignants de sections internationales	Salles à préciser
18h30-19h00	parents de 3 ^{ème}	Réunion avec les sections internationales	
A partir de 18h30	parents de 5 ^{ème}	Rencontre avec l'équipe pédagogique de chaque classe	

A partir de 19h00	parents de 3ème	Rencontre avec l'équipe pédagogique de chaque classe	
-------------------	-----------------	--	--

Lundi 02 /10	Cross Collège		
---------------------	----------------------	--	--

ORGANISATION INTERNE

Gymnase	Les travaux commencent le 01 octobre 2023. Les professeurs d'EPS peuvent donc l'utiliser jusqu'au 30/09
----------------	---

Plan Voile 	5ème 1	Catamaran	Cycle 1	du	13/09/2023	au	15/11/2023
	5ème 2		Cycle 2	du	22/11/2023	au	24/01/2024
	5ème 3		Cycle 3	du	31/01/2024	au	03/04/2024
	5ème 5		Cycle 3 bis	du	02/02/2024	au	05/04/2024
	5ème 6		Cycle 4	du	12/04/2024	au	14/06/2024
	5ème 4	Kayak	Cycle 4	du	22/03/2024	au	31/05/2024

Devoirs Faits	La première période débutera <u>Lundi 25 septembre</u> et durera jusqu'aux vacances de la Toussaint (<u>Vendredi 20 octobre</u>). <u>Vous recevrez un courrier très prochainement.</u>
----------------------	---

Nouvelle 6ème	Les cours de soutien et d'approfondissement en 6ème vont se mettre en place progressivement. Les évaluations nationales de 6ème se tiendront prioritairement sur ces créneaux horaires dans un premier temps. Restez vigilant car cela entraîne des changements de salle.
----------------------	---

Evaluations nationales de 6ème et de 4ème	Les évaluations nationales en 6ème et en 4ème sont organisées entre le 11 et le 29 septembre. Les dates et heures seront données par leur professeur principal. Pour rappel, ce ne sont pas des examens et ne portent pas à conséquence sur la moyenne. Vos enfants doivent venir avec: - leur code IACA fourni en début d'année pour pouvoir ouvrir une session - Un casque filaire. 
--	--

L'ÉVALUATION DE DÉBUT DE SIXIÈME

QUI ?

Tous les élèves de 6^e

QUAND ?

En septembre

POURQUOI ?

Avoir une connaissance précise des compétences des élèves pour les aider à mieux apprendre

COMMENT ?

Sur support numérique (les adaptations et les outils de compensation habituels des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers sont mis en œuvre)

L'évaluation se compose de 2 séances non consécutives et d'1 épreuve individuelle

FRANÇAIS

1 séance collective de 1 heure* et 1 épreuve individuelle de 1 minute

- ✓ Compréhension de l'oral
- ✓ Compréhension de l'écrit
- ✓ Étude de la langue
- ✓ Lecture à voix haute

* Dont 10 minutes de préparation et 50 minutes de passation



MATHÉMATIQUES

1 heure*

- ✓ Nombres et calculs
- ✓ Grandeurs et mesures
- ✓ Espace et géométrie



Résultats

La correction est automatisée. Un bilan individuel est partagé avec l'élève et sa famille.

Toutes les réponses au test de résolution de problèmes, d'automatismes, de compréhension de l'écrit et de lexique sont disponibles.

Accompagnement

L'accompagnement de tous les élèves de 6^e est renforcé grâce :

- à l'heure de soutien ou d'approfondissement renforçant les connaissances et les compétences en français ou en mathématiques
- à Devoirs faits, rendu obligatoire pour tous les élèves de 6^e sur toute l'année
- à l'accompagnement personnalisé dans la classe
- aux Vacances apprenantes* pendant les vacances scolaires

* pour les élèves volontaires



MENJ - Juin 2023

L'ÉVALUATION DE DÉBUT DE QUATRIÈME

QUI ?

Tous les élèves de 4^e

QUAND ?

En septembre

POURQUOI ?

Avoir une connaissance précise des compétences des élèves pour les aider à mieux apprendre

COMMENT ?

Sur support numérique (les adaptations et les outils de compensation habituels des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers sont mis en œuvre)

L'évaluation se compose de 2 séances non consécutives et d'1 épreuve individuelle

FRANÇAIS

1 séance collective de 1 heure* et 1 épreuve individuelle de 1 minute

- ✓ Compréhension de l'oral
- ✓ Compréhension de l'écrit
- ✓ Étude de la langue
- ✓ Lecture à voix haute

* Dont 10 minutes de préparation et 50 minutes de passation



MATHÉMATIQUES

1 heure*

- ✓ Espace et géométrie
- ✓ Grandeurs et mesures
- ✓ Nombres et calculs
- ✓ Organisation et gestion de données, fonctions



Résultats

La correction est automatisée. Un bilan individuel est partagé avec l'élève et sa famille.

Toutes les réponses au test de résolution de problèmes, d'automatismes, de compréhension de l'écrit et de lexique sont disponibles.

Accompagnement

L'enseignement est adapté aux besoins des élèves grâce :

- à l'accompagnement personnalisé dans la classe
- à Devoirs faits* en dehors de la classe
- aux Vacances apprenantes* pendant les vacances scolaires

* pour les élèves volontaires



MENJ - Juin 2023

Cantine

Les 6èmes seront libérés à 11h50 tout le mois de septembre afin qu'ils puissent déjeuner avant l'arrivée des autres élèves.

Psy-En	Madame COMET Psychologue de l'Education Nationale Permanences au CIV Lundi : 14h – 19h Mardi : 9h30 -12h30 Mardi : 13h30 – 18h (1 semaine sur 2) Jeudi : 10h00-19h00
---------------	---

Infirmierie



Les infirmières passeront en 5^{ème} donner quelques informations sur le HPV (Papillomavirus)_ et le vaccin selon le planning ci-dessous :

Classe	Date	Heure	Salle	Enseignant
5°1	Jeudi 14/09	10h-10h30	Cf tableau SVT	Mme Martin
5°2	Jeudi 14/09	13h-13h30	B16	Mme Pallas
5°3	Jeudi 14/09	16h-16h30	Arts plastiques	Mme Arakelian
5°4	Vendredi 15/09	13h-13h30	M.Depaty	A102
5°5	Vendredi 15/09	09h00-9h30	Mme Leroy	A105
5°6	Vendredi 15/09	08h-08h30	M. Ben Abdellah	B 219

Message de l'infirmierie aux familles

Application LIEN

Information à l'attention des familles

Le traitement LIEN (Logiciel infirmier de l'Éducation Nationale) est une application informatique utilisée par les infirmiers scolaires pour le suivi de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. Il est mis en œuvre à compter de la rentrée 2022 dans les collèges et lycées publics. Il permet :

- d'assurer le suivi de l'état de santé individuel des élèves du 2^d degré lors des consultations effectuées par les infirmiers de l'éducation nationale ;
- d'assurer la gestion des sollicitations des élèves à l'infirmerie ;
- d'assurer la traçabilité des actes des soins infirmiers pour le public élèves accueilli.

Ce traitement a également une finalité statistique.

Le logiciel LIEN constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse (situé au 110 rue Grenelle, 75007 Paris) pour l'exercice d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données administratives (données d'identité, coordonnées) des élèves et de leurs représentants légaux sont issues du traitement SYGNE (référentiel des élèves du second degré).

Sont destinataires des données, dans le cadre de leurs fonctions et dans les limites du besoin d'en connaître les infirmiers de l'établissement.

Les données à caractère personnel des élèves et de leurs responsables sont conservées en base de gestion pour la durée de la présence de l'élève dans l'établissement, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée de 10 ans à compter de la fin de sa scolarité.

Vous pouvez exercer vos droits de rectification, de limitation et d'opposition prévus par les articles 16, 18 et 21 du RGPD, par courriel à l'adresse suivante : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr.

Si vous souhaitez exercer votre droit de rectification de suivi infirmier de votre enfant, vous devrez adresser votre demande par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

Par ailleurs, conformément au IV de l'article L1110-4 du code de la santé publique, vous pouvez à tout moment vous opposer au partage d'informations entre les infirmiers en charge du suivi de votre enfant. Dans ce cas, vous devrez l'indiquer par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire.

De plus, en application de l'article 15 du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès au dossier du suivi infirmier de votre enfant, par écrit auprès des infirmiers de son établissement scolaire. Les données traitées dans son dossier pourront vous être communiquées directement ou, selon votre choix, par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné pour cela, en application de l'article 64 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Toutefois, en application de l'article L 1111-5-1 du code de la santé publique, votre enfant a le droit de s'opposer à ce que vous ayez connaissance des informations relatives à sa santé sexuelle et reproductive.

Sachez que votre enfant peut exercer lui aussi ce droit d'accès. Les données traitées dans son dossier lui seront communiquées par l'intermédiaire d'un médecin qu'il aura désigné à cet effet, en application de l'article L 1111-7 du code de la santé publique.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce logiciel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier en vous adressant au :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



© Marie Gendel - MEN

RENTRÉE 2023

ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, vos enfants font leur rentrée **au collège**.

De nouvelles mesures sont mises en place cette année pour favoriser la réussite de tous les collégiens.

Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déploiement.

Bonne rentrée !

Gabriel Attal
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Des professeurs mieux rémunérés et remplacés plus rapidement

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

Les enseignants sont encouragés à effectuer des remplacements afin que **vos enfants bénéficient de l'ensemble des heures prévues à leur emploi du temps**.

Par exemple, si le professeur de français de votre enfant est absent, le professeur de mathématiques de sa classe peut donner une heure de cours de mathématiques à la place. **Cela limite les heures sans enseignant** et évite de changer du jour au lendemain le rythme de vos enfants.

PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX



Nouvelle 6^e

Chaque semaine, les élèves de 6^e bénéficient d'une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques selon leur niveau. Pour faciliter l'entrée au collège, des professeurs des écoles peuvent intervenir dans le cadre de ces sessions de soutien.

Chaque élève doit pouvoir réviser et s'entraîner dans un cadre propice au travail : **le dispositif Devoirs faits est généralisé** en classe de 6^e.



Évaluations nationales

Comme cela existe déjà en CP, CE1, 6^e et à l'entrée au lycée, des évaluations nationales sont organisées cette année en 4^e en mathématiques et en français afin d'évaluer les besoins de votre enfant et d'y répondre de façon appropriée.



Égalité des chances

Pour consolider les savoirs fondamentaux et combler d'éventuelles lacunes, **d'avantage de stages de réussite** sont organisés pendant les vacances scolaires. 100 000 heures supplémentaires à l'échelle nationale seront assurées par des professeurs ou des personnels de l'éducation nationale.

DES COLLÉGIENS PLUS ÉPANOUIS



Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute. Un coordonnateur harcèlement est nommé dans chaque collège.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement)**.



Découverte des métiers

Des activités de découverte des métiers sont prévues de la 5^e à la 3^e : **grâce aux rencontres avec des professionnels, au collège ou dans le cadre de visites, ainsi qu'à des expériences d'immersion en milieu professionnel**, ces temps pédagogiques permettent de mieux faire connaître à votre enfant les métiers et leurs évolutions, ainsi que les formations qui y mènent.



Santé mentale et vaccination

Pour mieux repérer les élèves rencontrant des difficultés, les personnels de vie scolaire du collège **recevront une formation en santé mentale**.

Afin de **lutter contre les infections à papillomavirus humains**, votre enfant pourra dès octobre être vacciné gratuitement au collège.



La Principale Adjointe

A. DUPUITS

→ Autres documents fournis à la rentrée ci-dessous

Découpage de l'année scolaire

Découpage de l'année scolaire 2023-2024

SEMESTRES				
Semestre 1	du	4 septembre	au	21 janvier
Semestre 2	du	22 janvier	à la	fin d'année

**PROFESSEURS PRINCIPAUX DES CLASSES DE COLLEGE
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

6EME1	Mme	BORDE	STEPHANIE
6EME2	Mme	MEUDRE	LYDIE
6EME3	M	KOSTRZEWA	CYPRIEN
6EME4	Mme	AMAND	CAROLINA
6EME5	M	VICENT	RODOPHE
6EME6	Mme	SUN	NOEMIE
6EME8	M	GHIRBERTI	WALTER RAPHAEL
5EME1	M	DEPATY	HERVE
5EME2	Mme	NIEDERMEYER	NOEMIE
5EME3	Mme	MARTIN	PAULINE
5EME4	M.	BARRESI	CHRISTOPHE
5EME5	M	PEPIN	CEFRIC
5EME6	Mme	UBEDA MOLINES	NATHALIE
5EME8	Mme	MIRTAİN	CAROL
4EME1	Mme	ARAKELIAN	SANDRINE
4EME2	M.	FRANCH	CHAAN
4EME3	M.	ANDRES	CEDRIC
4EME4	Mme	FRANCESCHETTI	CHRISTINE
4EME5	Mme	CATILLON	STEPHANIE
4EME6	M	GIAI	JEAN-SEBASTIEN
4EME8	Mme	ABRAHAM	FRANCOISE
3EME1	Mme	BARBET	NATHALIE
3EME2	M.	D AVOUT	ANTOINE
3EME3	Mme	REBIHI	SCHEHERAZADE
3EME4	M.	FRIGARA	BAPTISTE
3EME5	M.	MUSSO	JULIEN
3EME6	Mme	AUBANEL	ANABELLE
3EME8	Mme	BISCONDI	CENDRINE

Calendrier scolaire (Année 2023-2024)

Septembr.	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	dim. 01	mer. 01	ven. 01 A	lun. 01	jeu. 01 B	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01 A	lun. 01 B	
	lun. 02 A	jeu. 02	sam. 02 A	mar. 02	ven. 02 B	sam. 02	mar. 02 A	jeu. 02	dim. 02	mar. 02 B	
	mar. 03 A	ven. 03	dim. 03	mer. 03	sam. 03 B	dim. 03	mer. 03 A	ven. 03	lun. 03 B	mer. 03 B	
lun. 04 A	mer. 04 A	sam. 04	lun. 04 B	jeu. 04	dim. 04	lun. 04	jeu. 04 A	sam. 04	mar. 04 B	jeu. 04 B	
mar. 05 A	jeu. 05 A	dim. 05	mar. 05 B	ven. 05	lun. 05 A	mar. 05	ven. 05 A	dim. 05	mer. 05 B	ven. 05 B	
mer. 06 A	ven. 06 A	lun. 06 B	mer. 06 B	sam. 06	mar. 06 A	mer. 06	sam. 06 A	lun. 06 B	jeu. 06 B	sam. 06 B	
jeu. 07 A	sam. 07 A	mar. 07 B	jeu. 07 B	dim. 07	mer. 07 A	jeu. 07	dim. 07	mar. 07 B	ven. 07 B		
ven. 08 A	dim. 08	mer. 08 B	ven. 08 B	lun. 08 A	jeu. 08 A	ven. 08	lun. 08 B	mer. 08	sam. 08 B		
sam. 09 A	lun. 09 B	jeu. 09 B	sam. 09 B	mar. 09 A	ven. 09 A	sam. 09	mar. 09 B	jeu. 09	dim. 09		
dim. 10	mar. 10 B	ven. 10 B	dim. 10	mer. 10 A	sam. 10 A	dim. 10	mer. 10 B	ven. 10	lun. 10 A		
lun. 11 B	mer. 11 B	sam. 11	lun. 11 A	jeu. 11 A	dim. 11	lun. 11 B	jeu. 11 B	sam. 11	mar. 11 A		
mar. 12 B	jeu. 12 B	dim. 12	mar. 12 A	ven. 12 A	lun. 12 B	mar. 12 B	ven. 12 B	dim. 12	mer. 12 A		
mer. 13 B	ven. 13 B	lun. 13 A	mer. 13 A	sam. 13 A	mar. 13 B	mer. 13 B	sam. 13 B	lun. 13 A	jeu. 13 A		
jeu. 14 B	sam. 14 B	mar. 14 A	jeu. 14 A	dim. 14	mer. 14 B	jeu. 14 B	dim. 14	mar. 14 A	ven. 14 A		
ven. 15 B	dim. 15	mer. 15 A	ven. 15 A	lun. 15 B	jeu. 15 B	ven. 15 B	lun. 15 A	mer. 15 A	sam. 15 A		
sam. 16 B	lun. 16 A	jeu. 16 A	sam. 16 A	mar. 16 B	ven. 16 B	sam. 16 B	mar. 16 A	jeu. 16 A	dim. 16		
dim. 17	mar. 17 A	ven. 17 A	dim. 17	mer. 17 B	sam. 17 B	dim. 17	mer. 17 A	ven. 17 A	lun. 17 B		
lun. 18 A	mer. 18 A	sam. 18 A	lun. 18 B	jeu. 18 B	dim. 18	lun. 18 A	jeu. 18 A	sam. 18 A	mar. 18 B		
mar. 19 A	jeu. 19 A	dim. 19	mar. 19 B	ven. 19 B	lun. 19 A	mar. 19 A	ven. 19 A	dim. 19	mer. 19 B		
mer. 20 A	ven. 20 A	lun. 20 B	mer. 20 B	sam. 20 B	mar. 20 A	mer. 20 A	sam. 20 A	lun. 20	jeu. 20 B		
jeu. 21 A	sam. 21 A	mar. 21 B	jeu. 21 B	dim. 21	mer. 21 A	jeu. 21 A	dim. 21	mar. 21 B	ven. 21 B		
ven. 22 A	dim. 22	mer. 22 B	ven. 22 B	lun. 22 A	jeu. 22 A	ven. 22 A	lun. 22	mer. 22 B	sam. 22 B		
sam. 23 A	lun. 23	jeu. 23 B	sam. 23 B	mar. 23	ven. 23 A	sam. 23 A	mar. 23	jeu. 23 B	dim. 23		
dim. 24	mar. 24	ven. 24 B	dim. 24	mer. 24 A	sam. 24 A	dim. 24	mer. 24	ven. 24 B	lun. 24 A		
lun. 25 B	mer. 25	sam. 25 B	lun. 25	jeu. 25 A	dim. 25	lun. 25 B	jeu. 25	sam. 25 B	mar. 25 A		
mar. 26 B	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26 A	lun. 26	mar. 26 B	ven. 26	dim. 26	mer. 26 A		
mer. 27 B	ven. 27	lun. 27 A	mer. 27	sam. 27 A	mar. 27	mer. 27 B	sam. 27	lun. 27 A	jeu. 27 A		
jeu. 28 B	sam. 28	mar. 28 A	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	jeu. 28 B	dim. 28	mar. 28 A	ven. 28 A		
ven. 29 B	dim. 29	mer. 29 A	ven. 29	lun. 29 B	jeu. 29	ven. 29 B	lun. 29	mer. 29 A	sam. 29 A		
sam. 30 B	lun. 30	jeu. 30 A	sam. 30	mar. 30 B		sam. 30 B	mar. 30	jeu. 30 A	dim. 30		
	mar. 31		dim. 31	mer. 31 B		dim. 31		ven. 31 A			

Les vacances

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
 Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
 Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



MENJ - Décembre 2022

